

Question posée par M. Alexis Corbière

Député de la Seine-Saint-Denis

Circonscription de Bagnolet – Montreuil

Adressée à Mme Agnès Buzyn

Ministre des Solidarités et de la Santé

Dangers liés à la présence de mercure dans les plombages dentaires

M. Alexis Corbière attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la dangerosité du mercure pour la santé humaine. Cet élément chimique, utilisé pour la fabrication des amalgames dentaires (communément appelés « plombages »), est classé par l'Organisation Mondiale de la Santé parmi les dix substances les plus dangereuses du monde.

Lorsque l'amalgame dentaire est retiré de la bouche du patient, il est défini comme « déchet dangereux » par la Commission européenne et fait l'objet d'un recyclage particulier. Mais avant cela, il entraîne la diffusion de mercure dans l'organisme du patient pendant de longues années. Les conséquences sur la santé humaine peuvent être multiples : atteintes neurologiques, génotoxiques ou immunotoxiques. Le mercure, libéré sous forme de vapeurs, se retrouve dans le foie, les reins et le cerveau.

Les enfants sont particulièrement sensibles aux dangers potentiels du mercure, tout comme les personnels de santé dentaire qui y sont exposés quotidiennement. Ces effets néfastes pour l'organisme humain ont été démontrés par plusieurs études scientifiques et ce depuis plusieurs années.

Certains pays ont d'ores et déjà su tenir compte de ces conclusions en interdisant les amalgames dentaires composés de mercure. Or, force est de constater que notre pays a pris du retard dans sa législation et chaque année, plusieurs tonnes de ce composé sont encore utilisées pour soigner les dents de nos concitoyens.

Le député interroge donc la ministre sur les mesures qu'elle compte prendre pour protéger la santé des Français des effets néfastes du mercure.